



Fiche d'inscription
Méga Beach Party
Samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 15h00
Plage du Cap Homard à Boucan Canot

* Nom :

* Prénom :

* Date et lieu de naissance :

* Nom (Père – Mère – tuteur).....Prénom.....

* Adresse :

* Tél Portable :Fixe :
Professionnel.....

Autorise mon enfant à participer à la Méga Beach Party organisée par la ville de Saint-Paul le samedi 21 janvier 2023 de 9h00 à 15h00 sur la plage du Cap Homard à Boucan Canot.

Personne à prévenir en cas d'accident :

Adresse :

Tél :

Par la signature de ce document, je déclare avoir pris connaissance des informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et donne mon consentement à l'utilisation des données du présent formulaire selon les finalités décrites au verso du présent document.

* NOM(s), Prénom(s) et Signature(s) du ou des parent (s) disposant de l'autorité parentale précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à Saint-Paul le :

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par courrier à l'adresse postale suivante : Mairie de Saint-Paul – Service Jeunesse CS 51015-97864 SAINT PAUL Cedex ou par téléphone au 0262 34 95 40 ou par mail à l'adresse suivante : service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr.

En cas d'absence de réponse du service de traitement dans un délai de 15 jours à réception de votre courrier, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles (dpo@mairie-saintpaul.fr) ou auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Les informations recueillies sont destinées au service jeunesse de la ville de Saint-Paul dans le cadre de l'organisation de la manifestation Méga Beach Party du samedi 21 janvier 2023 sur le site de la plage du Cap Homard à Boucan Canot et font l'objet d'un traitement informatique d'un délai maximum de 3 semaines après l'évènement..